

# «Reculez ce Musée des beaux-arts, qu'on voie mieux le paysage!»

La Liberté, Le Courrier, 10.10.08

**VOTATION • Des partisans du projet estiment possible de le bâtir en retrait du lac pour regagner de la vue. Le canton conteste une si grande marge de manœuvre.**

## JÉRÔME CACHIN

«Reculez le musée, qu'on voie le paysage!» Cette formule pourrait résumer une idée qui commence à faire son chemin chez certains des partisans du projet de nouveau Musée des beaux-arts à Bellerive. Une idée entendue plusieurs fois ces derniers temps, alors que les partis politiques fixent leurs recommandations de vote (voir ci-dessous).

## Empiètement crucial

Selon ces partisans-là, le crédit d'étude soumis au peuple le 30 novembre doit permettre de «modifier le projet architectural». A un tel point qu'il permet une implantation plus en retrait de la rive du bâtiment. Ce bâtiment contesté est en effet prévu juste au bord du lac, avec un empiètement de quelques mètres sur ce dernier. C'est ce que montrent toutes les images fournies depuis 2005.

Cette année-là le projet Ying-Yang des architectes Berrel & Kräutler gagnait le concours d'architecture. La maquette officielle, à l'échelle

## PARTIS: LE OUI L'EMPORTE

Les divers partis politiques vaudois ont fixé leurs recommandations de vote pour les échéances du 30 novembre. Sur le projet de nouveau Musée des beaux-arts à Bellerive, les radicaux ont mercredi soir dit oui à 127 contre 58 et 14 abstentions. Ils ont rejoint les Verts (48/18/11) et les Libéraux (46/15/8), décidés depuis plus d'un mois à soutenir le projet. Le Parti socialiste (parti de la ministre de la Culture, Anne-Catherine Lyon) a fait le plein de oui (unanimité moins deux abstentions). L'UDC est le seul parti gouvernemental à rejeter le projet de Bellerive: mercredi soir, il s'y est opposé par 41 non, contre 15 oui et 3 abstentions. Enfin A Gauche toute! (POP et solidaritéS) laisse la liberté de vote. JC

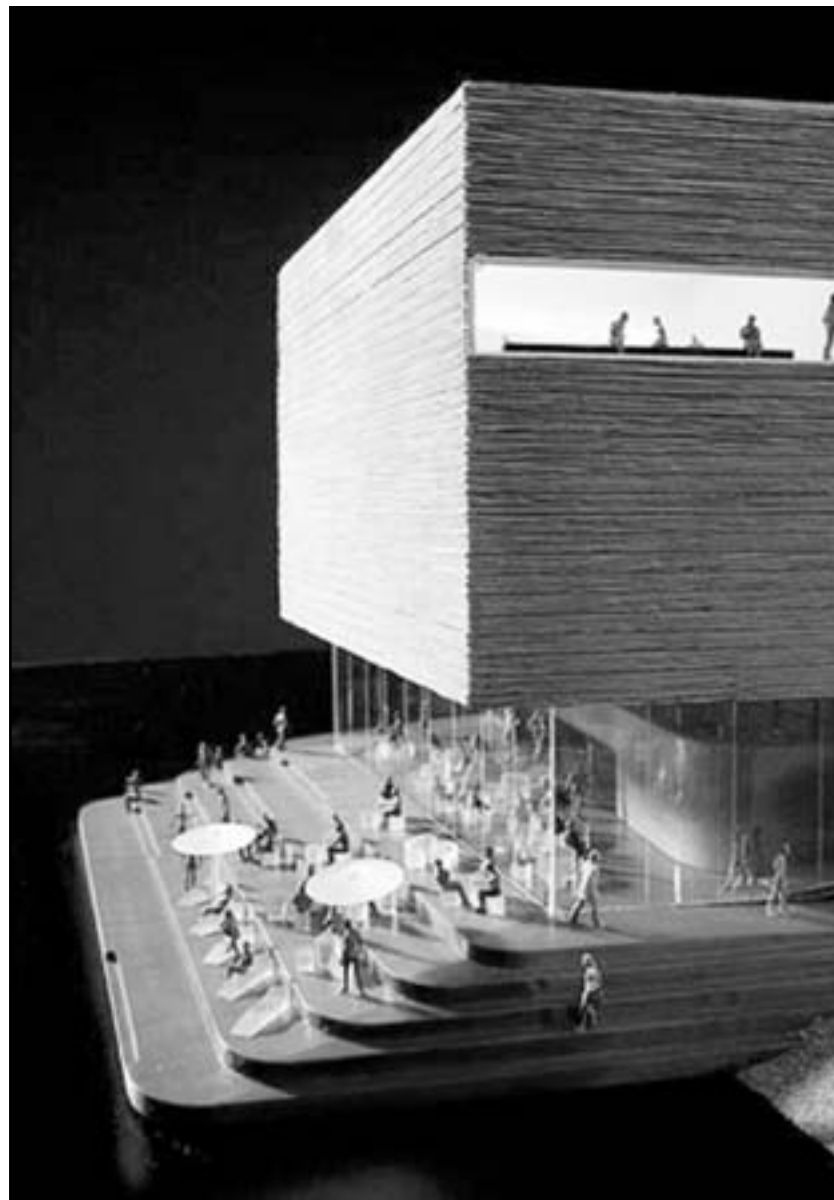
1:100, que les partisans du musée promènent dans le canton, confirme cet élément crucial du projet. Crucial, car l'empiètement sur le lac est un des éléments les plus contestés par les opposants. Crucial car, a contrario, cet empiètement est un facteur essentiel de la beauté du projet pour certains de ses partisans. Il est intrinsèque au projet lauréat du concours d'architecture.

Implanter le bâtiment plus loin du lac grâce au crédit d'étude? Ce lundi, rapporte le municipal radical des travaux et de l'urbanisme de Lausanne, Olivier Français, cet argument lui a servi à faire changer d'avis certains radicaux de la capitale vaudoise. Lundi soir à huis clos, ils devaient choisir leur mot d'ordre. Avant de pencher pour un oui, ils ont donc entendu le plaidoyer d'Olivier Français.

## «Un mur qui cache...»

«On peut tout faire, ce n'est pas construit», résume Olivier Français. Pour lui, les critiques de la population voisine doivent être entendues: «Ce que demandent les habitants du quartier sous-gare, c'est que l'on améliore la qualité de cette promenade, que l'on puisse laisser le dégagement de la vue sur le Chablais, que cette promenade ne soit pas dénaturée par un mur qui cache le paysage.» Que faut-il faire concrètement pour répondre à cette exigence? «Reculer le bâtiment de 5 mètres? Ou de 10 mètres?, s'interroge Olivier Français. Je ne sais pas, mais le crédit d'étude nous permettra de répondre à cette question.»

Le hic, c'est que selon le canton, la marge de manœuvre ne serait pas aussi grande que le dit le municipal lausannois. L'architecte cantonal Eric Perrette, fin connaisseur du projet de nouveau musée, se veut précis: «Nous avons des possibilités de jouer dans l'implantation du bâtiment, que cela soit sur l'axe horizontal ou vertical. Nous avons la possibilité de reculer le bâtiment de cinq mètres,



Le futur musée est prévu juste au bord du lac, avec un empiètement de quelques mètres sur ce dernier. DR

mais cela ne va pas recréer une nouvelle vue pour les baigneurs. Le volume est toujours là et l'emprise sur le lac restera. Il serait faux de faire croire à la population qu'un déplacement de plusieurs dizaines de mètres

est possible.» Emplacement et volume du bâtiment sont d'ailleurs définis par le Plan d'affectation cantonal entré en force en juin 2008, «qui a été élaboré sur le résultat du concours architectural.» I